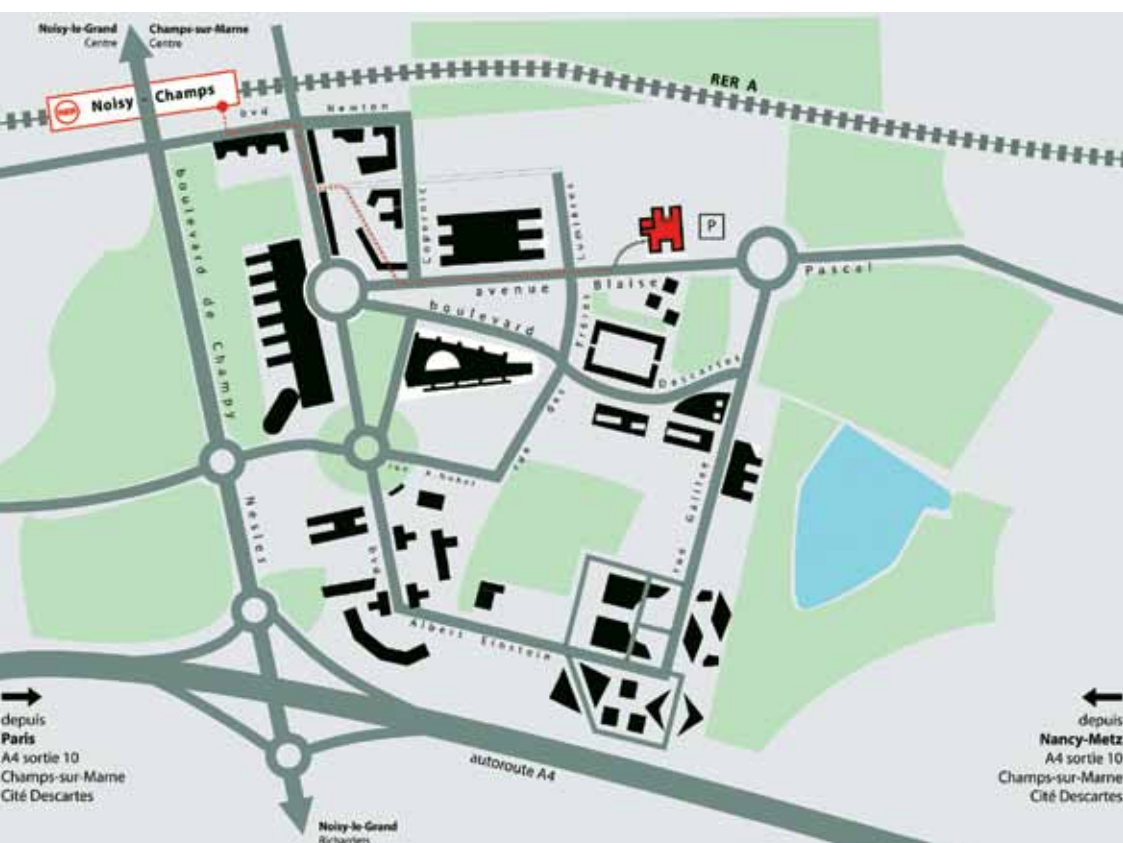


portes ouvertes

samedi 11 février 2012 à 14h

École d'architecture
de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée



Vous souhaitez devenir architecte ?
Venez découvrir l'offre pédagogique
de l'École d'architecture de la ville
& des territoires à Marne-la-Vallée.
Au programme, visite libre des lieux,
conférences à 14h30 et à 16h30
(l'école, l'organisation des études,
la 1^{re} année), présentation de travaux
d'étudiants et de croquis, informa-
tions sur les préinscriptions...

École nationale supérieure d'architecture

Cité Descartes - Champs-sur-Marne
12 avenue Blaise Pascal
77447 Marne-la-Vallée cedex 2
T +33 (0)1 60 95 84 00
F +33 (0)1 60 95 84 47
www.marnelavallee.archi.fr
RER A station « Noisy-Champs »
Autoroute A4 sortie n° 10



École d'architecture
de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée

L'École d'architecture de la ville et des territoires, fondée en 1998, est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises, établissements publics administratifs d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la culture et de la communication (direction générale des patrimoines (DGP)). Située dans un environnement porteur de toutes les problématiques urbaines contemporaines, elle s'attache à éveiller chez les élèves architectes, la conscience d'un monde en perpétuelle évolution et à nourrir une réflexion d'actualité sur les pratiques architecturales d'aujourd'hui.

L'équipe enseignante

Elle est constituée de personnalités fondatrices du projet de l'école, impliquées dans le milieu professionnel ou entièrement engagées dans l'enseignement. De nouveaux professeurs s'y sont adjoints, adhérant à l'esprit du projet initial, formant ainsi une équipe cohérente et soudée. L'école regroupe aujourd'hui une trentaine d'enseignants titulaires et associés ainsi qu'une cinquantaine d'enseignants vacataires.

Le bâtiment

Projet de l'architecte Bernard Tschumi (Parc de La Villette), le bâtiment offre une qualité d'espace propice à la concentration comme aux échanges. Entre les deux blocs accueillant d'un côté l'administration et de l'autre les ateliers et les salles de cours, s'ouvre un grand atrium où ont lieu de nombreux événements pédagogiques et autour duquel s'articulent la cafétéria, l'espace dédié aux expositions, l'amphithéâtre et les axes de circulation. La capacité d'accueil, aujourd'hui de 600 élèves, en fait une école à taille humaine.

Les études

1. L'accès aux études d'architecture
La 1^{re} année est ouverte aux candidats titulaires d'un

baccalauréat ou équivalent. La procédure d'inscription s'effectue via le portail internet Postbac.fr selon un calendrier imposé. La validation d'études ou d'expériences professionnelles permet également d'accéder aux études d'architecture. L'école accueille des étudiants de nationalité étrangère, sous réserve qu'ils puissent justifier de titres ouvrant droit aux études d'architecture. Enfin, le transfert réciproque d'étudiants depuis d'autres écoles d'architecture partenaires est possible.

2. Le cursus menant au diplôme d'architecte

Il comporte deux cycles successifs de 3 et 2 ans :

- Le 1^{er} cycle permet d'acquérir les connaissances fondamentales de l'architecture. Au côté du projet d'architecture, les enseignements ne sont pas multipliés mais recentrés sur 4 champs de matières fondamentales : territoire, architecture, construction et représentation, qui sont systématiquement enseignés par cours magistraux et/ou travaux dirigés. Ce 1^{er} cycle de 3 ans est sanctionné par le diplôme d'études en architecture valant grade de licence.

- Le 2^e cycle s'organise essentiellement autour de 4 filières d'approfondissement au choix :

Matières à penser explore une série de thèmes liés au développement durable, et questionne la façon dont la matière, au cours d'un processus de fabrication, informe le projet architectural ;

Théorie et projet se propose de confronter une réflexion théorique sur les règles qui guident la conception d'un projet, aux conditions spécifiques d'un programme architectural ;

Habitats et énergies s'intéresse à la transformation des pratiques de conception architecturales et urbaines des formes d'habitat, au regard du changement des usages et des évolutions liées à la maîtrise de l'énergie dans la production de logements ;

Métropoles s'intéresse à l'architecture sous l'angle de la métropole, considérée comme un lieu dont le destin, le fonctionnement et le rythme sont étroitement liés à ceux du globe.

Cette offre pédagogique s'accompagne de cours obligatoires et de cours optionnels (6 sur le cycle) à choisir au sein de l'école ou sur le campus (École des ponts, IFU, Université Paris-Est Marne-la-Vallée). Ce 2^e cycle de 2 ans, se termine par un semestre consacré au projet de fin d'études (PFE) et aboutit à l'obtention du diplôme d'État d'architecte valant grade de master.

3. La formation « Structure et architecture »

L'École d'architecture, en association avec l'École des ponts ParisTech, a mis en place cette formation destinée à la fois aux élèves architectes accédant au 2^e cycle et aux élèves ingénieurs en 2nde année. Elle permet de sensibiliser les architectes au monde de l'ingénierie et inversement, et contribue ainsi à décloisonner leurs univers respectifs. Les étudiants ayant suivi avec succès la formation, obtiennent un certificat cosigné par les 2 établissements, plus-value incontestable à faire valoir dans leur carrière professionnelle. Une fois diplômés, les architectes peuvent, sous conditions, poursuivre leurs études à l'École des ponts en vue d'obtenir le titre d'ingénieur.

L'habilitation de l'architecte d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMOP) et le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) d'architecte-urbaniste sont des formations post-diplôme.

La première permet à l'architecte d'exercer personnellement l'ensemble des responsabilités de maître d'œuvre.

La deuxième complète le métier d'architecte en lui donnant des compétences d'urbaniste.